

dépouillé, après la plus héroïque résistance, de quinze provinces formant les trois quarts du royaume que le St. Siège possédait depuis des siècles, avec les meilleurs titres possibles et pour le bonheur de ses sujets. Le Pape, incapable d'admettre la doctrine absurde et fautive des faits accomplis, n'a pas voulu reconnaître la légitimité de la conquête du Piémont ; et, comme sa conscience le lui ordonnait, il a continué et il continue encore de revendiquer cette partie du patrimoine de St. Pierre qu'on lui a enlevée et qu'il avait juré sur le tombeau des apôtres de toujours conserver et de toujours défendre. On comprend facilement dans quelle désorganisation les finances du St. Siège ont été mises par la perte de la plus grande partie de ses Etats. En effet, la part des quinze provinces annexées au Piémont dans la dette des Etats Pontificaux était de 19 millions de francs ; les cinq provinces qui restent au St. Siège ne produisent un revenu que de 28 millions ; ce qui laisse seulement neuf millions environ pour les dépenses courantes et le service de l'intérêt sur la dette. Malgré une diminution aussi considérable dans ses ressources, le Pape n'a pas cessé de payer intégralement les intérêts de la dette publique qui pesait sur tous ses Etats, tant sur ceux qu'on lui a enlevés que sur ceux qu'il a gardés. Quelle admirable et délicate appréciation de la justice ! Où sont les gouvernements, de nos jours, qui pousseraient jusqu'à cette scrupuleuse exactitude l'exécution de leurs obligations ? Je vous prie de noter ce fait en passant ; il sera de nature à vous donner une grande confiance dans le gouvernement pontifical pour les choses dont j'aurai bientôt l'honneur de vous entretenir.

Pendant, le St. Père, continuant de solder la dette d'Etats qui, de fait, ne lui appartenaient plus, et qui, par conséquent, ne contribuaient en rien à lui procurer les ressources qui lui devenaient chaque jour de plus en plus nécessaires, se trouva bientôt placé dans une position non-seulement injuste, mais tout-à-fait anormale, dont le premier résultat fut d'épuiser les finances du St. Siège. En effet, en référant aux statistiques officielles, on trouve que chaque année les recettes du trésor pontifical ont laissé sur les dépenses un déficit, qui a toujours été en augmentant ; parce que, dans le même temps que le Pape payait la dette des quinze provinces dont les revenus allaient au trésor du Piémont, il était obligé d'organiser une armée pour la défense du patrimoine apostolique et de se préparer à l'éventualité menaçante où la France lui ôterait sa protection.

En 1857, le trésor pontifical était dans un état plus florissant que celui d'aucun pays de l'Europe, et, à la veille des annexions, il